

Collectivités en PCAET : consultez dès maintenant votre questionnaire

Mis à jour le 28 février 2019

Faisant suite à la mise en ligne fin 2018 du site officiel de dépôt des PCAET "Territoires et Climat", nous vous proposons de l'explorer sous l'angle du formulaire obligatoire "cadre de dépôt".

La plateforme "Territoires et Climat"

La plateforme nationale « Territoires et Climat », gérée par l'ADEME, est à la fois l'outil officiel à utiliser pour le dépôt des PCAET et un centre de ressources sur les démarches climat des collectivités.

[Plus d'infos sur sa mise en ligne](#)

Le formulaire "Cadre de dépôt"

Lors du dépôt de leur PCAET par les collectivités, **certaines informations contenues dans le plan devront être renseignées obligatoirement via un formulaire en ligne**. Il faudra pouvoir répondre à toutes les questions ; une bonne raison pour prendre connaissance du contenu de ce formulaire dès que possible !

La trame du formulaire, appelée "**Cadre de dépôt**", en déjà en ligne sur la plateforme sous la rubrique "Déposer mon PCAET" : <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/605-223>

Découvrez d'autres contenus similaires

- [COP 21, et maintenant ?](#)
- [Webinaires PCAET](#)
- [COP21 ET MAINTENANT ? Prise de températur...](#)
- [Transition\(s\) 2050. Choisir mainten...](#)

[Enregistrer](#)

- [Retour sur le forum ouvert PCAET](#)
- [Zoom sur l'évaluation environnementale des...](#)

- **Les informations utiles à l'élaboration de...**

- Le 03.11.2020

Journée régionale des PCAET 2020

- **Zoom sur le PCAET de la MEL**
- **Evaluation du réseau régional des PCAET**
- **Le Cerdd au service des PCAET**
- **Pour les PCAET, la distance n'arrête pas l...**

Abonnez-vous !Recevez le meilleur de l'information régionale DD & Climat

[S'inscrire](#)